

R2

REGLEMENT
TOURNEE CANTONALE DE CROSS
FEDERATION VALAISANNE D'ATHLETISME

Rue du Pont 39 1963 VETROZ

REMARQUES LIMINAIRES:

Forme:

Par souci de concision, la *forme masculine* employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Version officielle

La version française de ces directives fait fois.

1. Mandat

Durant l'hiver 2019-2020 la FVA-WLV mettra sur pied la Tournée cantonale de cross aux points. Cette épreuve sera réalisée avec l'appui de quatre clubs.

2. Catégories

Ecoliers C (ières C)	2011 et + plus jeunes
Ecoliers B (ières B)	2009/2010
Ecoliers A (ières A)	2007/2008
Cadets B (ettesB)	2005/2006
Cadets A (ettes A)	2003/2004
Juniors (res)	2001/2002
Populaires/Hommes	2000/1981
Vétérans	1980 + plus âgés
Vétérans Femmes	1980 +plus âgées

3. DISTANCES CONSEILLEES (selon la dénivellation du terrain) ET DIRECTIVES DE COURSE

Ecolier(e)s C – U10	2011 et + jeunes	1 km
Ecolier(e)s B – U12	2009/2010	2 km
Ecolier(e)s A – U14	2007/2008	2 à 2,5 km
Cadet(te)s B – U16	2005/2006	3 km
Cadet(te)s A – U18	2003/2004	3 à 4 km

Cette saison, les enfants nés en 2011 et plus jeunes peuvent prendre part à la Tournée cantonale des cross. Chaque classe d'âge court séparément comme par le passé. Cependant, l'organisateur peut regrouper les coureurs de certaines classes d'âge ayant la même distance, si le nombre de concurrents est trop restreint.

La distance pour les catégories juniors, juniores filles, populaires, et dames devra être de 5 km et pour les Hommes de 8 km.

4. Horaires

L'horaire de la manifestation doit être discuté avec le responsable du ressort de la FVA-WLV et les quatre clubs organisateurs.

Le programme sera expédié à tous les clubs de la FVA ainsi qu'à la responsable de la Tournée des cross, dans un délai correct, pour la parution du communiqué officiel dans la presse. Le délai d'inscription n'excédera pas 2 semaines avant la manifestation.

5. Finance

Dans les catégories jeunesse, le montant de l'inscription est de 12.-- francs par coureur et par épreuve, pour les autres catégories le montant est de 18.-- francs par participants et par cross.

6. Résultats

L'organisateur établit la liste des résultats par catégorie et envoie celle-ci dans un délai d'une semaine à chaque club de la FVA représenté, ainsi qu'au responsable de la Tournée cantonale de cross.

Les classements pourront être consultés sur le site de la FVA « www.fva-wlv.ch ».

7. Attribution des points

Des points allant de 25, 23, 21, 19, 17, 15, 14, 13 ... à 1 seront attribués du 1^{er} au 20^e de chaque catégorie d'âge et cela pour chaque manche de la Tournée cantonale. Les points sont attribués seulement pour les coureurs domiciliés en Valais ou à des athlètes appartenant à un club valaisan.

8. Classement final

Le classement final de la Tournée cantonale se fera à l'addition des trois meilleurs résultats de chaque coureur. En cas d'égalité, celui qui aura les meilleurs classements sera placé avant, en tenant compte des résultats des 4 manches. Si l'ex-aequo subsiste, le classement du championnat valaisan de cross interviendra pour trancher.

9. Récompense

Un prix souvenir choisi par l'organisateur récompensera les coureurs à l'issue de chaque course. Au terme de la Tournée, les 5 premiers du classement général de chaque catégorie recevront un prix spécial. Cette récompense est choisie par le responsable Hors stade de la FVA.

10. Epreuves

Pour la saison 2019-2020, 4 compétitions ont été attribués aux clubs suivants :

Samedi 16.11.2019 ES Ayent-Anzère (Resp. Richard Délétroz – 079 278 98 05 – president@esayent.ch)
Samedi 11.01.2020 CA Dents du Midi (Resp. Joël Mariaux. – 079 774 94 26 – famillemariaux@netplus.ch)
Samedi 25.01.2020 SFG Collombey-Muraz (Resp. Pöhlz Evelyn – 079 485 61 90 ou Moerch Françoise – 079 486 47 89)
Samedi 15.02.2020 LLT Oberwallis (Resp. Viktor Lang – 079 696 14 31 – langviktor@datacomm.ch)

11. Droit de participation

La tournée cantonale de cross est ouverte à tous les coureurs à pied.

12. Devoirs des athlètes

En matière de dopage, les athlètes doivent se conformer aux directives d'antidoping de Swiss Olympic.



13. Délégué responsable de la fédération valaisanne

Pour 2020, Mme Linda Bapst-Wicht est la personne mandatée par la fédération pour établir les classements.

Responsable Tournée cantonale
Linda Bapst-Wicht

Président FVA-WLV
Pierre-Michel Venetz